



Ville de Dreux

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 25 JUIN 2024**

**Délibération N° DEL44/2024**

**Subvention exceptionnelle au profit de l'ODARPA**

**752**

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	12
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants	13

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à 17h30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 14 juin 2024, se sont réunis Salle des Commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Etaient présents :

Pierre-Frédéric BILLET, Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Josette MARTIN, Christine PICARD, Valérie VERDIER-DAUTREME, Isabelle ANTORE, Nadine CHOLIN, Jacques DAUTREME, Nadine LEHOUX, Nadine TOUTAIN, Philippe VISERY.

Etaient excusées :

Caroline VABRE (pouvoir à Silvia COUSIN), Sophie WILLEMIN, Carine GENTIL, Régine-Françoise MAILLET, Marie-Christine RUTKOWSKI.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS.

Dans le cadre du développement de ses activités de l'année 2024 liées au passage de la Flamme Olympique et à la Semaine bleue, l'association ODARPA a sollicité une subvention d'un montant de 3 800 €.

Les crédits nécessaires sont disponibles sur le Budget Primitif du Budget principal du Centre Communal d'Action Sociale.

Je vous demande de bien vouloir approuver l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 3 800 € au profit de l'ODARPA.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**ENTENDU l'exposé de Pierre-Frédéric BILLET**

**Approuve** l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 3 800 € au profit de l'ODARPA.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de

Accusé de réception en préfecture  
02426280364 20240625 DEL44/2024  
Date de télétransmission : 03/07/2024  
Date de réception préfecture : 03/07/2024

sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Le Président  
Du Centre Communal d'Action Sociale**



**Pierre-Frédéric BILLET**

Document certifié exécutoire  
Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux  
Et publication sur le site Internet de la Ville de Dreux le 03/07/2024

Accusé de réception en préfecture  
028-262800584-20240625-DEL44-2024-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2024  
Date de réception préfecture : 03/07/2024